

# Règlement du concours

## Dis-moi des nouvelles plurilingues

### 1. OBJECTIFS ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France et France Éducation international organisent un concours intitulé *Dis-moi des nouvelles plurilingues* à l'attention des assistants de langue française et de langues vivantes étrangères en poste durant l'année 2023/2024.

Ce concours entre dans le cadre de l'opération *Dis-moi dix mots sur le podium* organisée par le Ministère français de la Culture avec l'objectif de valoriser la langue française dans le monde.

Le concours *Dis-moi des nouvelles plurilingues* vise à :

- sensibiliser le public à la langue française et à la Francophonie ;
- proposer une dimension multilingue au dispositif *Dis-moi dix mots* ;
- faire rayonner la diversité ;
- permettre une plus grande autonomie linguistique ;
- réveiller et valoriser les talents.

A travers ce concours, la délégation générale à la langue française et aux langues de France et France Éducation international s'engagent à promouvoir la langue française, le plurilinguisme et le programme d'échange d'assistants de langue.

### 2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux assistants de langues vivantes en France et de langue française à l'étranger en poste durant l'année scolaire 2023/2024. Chaque participant rédigera une nouvelle à partir de l'idée de « faux départ », l'un des dix mots choisis pour l'édition 2024 *Dis-moi dix mots sur le podium* c'est-à-dire : adrénaline et prouesse (Québec) ; échappée et faux départ (Belgique) ; mental et s'encorder (France) ; collectif et hors-jeu (Suisse) ; champion et aller aux oranges (OIF).

Chaque participant adressera deux versions d'une nouvelle originale comme suit :

- pour les assistants de langue vivante en France : une version dans votre langue maternelle et une version en français ;
- pour les assistants de langue française : une version en français et une version dans la langue de votre pays d'accueil.

La longueur maximale de chacun des deux textes de la nouvelle est de 4 000 signes (espaces compris), soit environ une page et demie. Le texte peut être illustré par un dessin ou une photographie libre de droits sous format .jpeg de 3 Mo maximum.

**Le texte et éventuelles illustrations sont à envoyer à [assistant@france-education-international.fr](mailto:assistant@france-education-international.fr) entre le 7 décembre 2023 et le 23 février 2024 à minuit au plus tard. Le participant devra mentionner son prénom et son nom ainsi que son lieu d'affectation (pays, ville, établissement) à la fin de la nouvelle.**

### 3. JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le Jury est composé de représentants de la DGLFLF, de France Éducation international et d'une ou de plusieurs personnalités invitées.

Le jury délibèrera pour sélectionner les meilleures nouvelles. La sélection se fera sur le respect des critères fixés par le règlement, la qualité de la langue et l'originalité.

### 4. PRIX

5 prix seront décernés par le jury.

Les lots seront offerts par *des centres de langue label Qualité français langue étrangère* et des éditeurs éducatifs du domaine du français langue étrangère.

Les lots auront une valeur approximative comprise entre 20 et 800 euros : séjours linguistiques en demi-pension, deux jours d'activités culturelles, ressources pédagogiques en ligne, objets promotionnels.

### 5. AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

France Éducation international pourra utiliser les nouvelles primées en vue de ses activités de relations publiques. Tous les droits sur les œuvres présentées appartiennent à France Éducation international. Les participants autorisent par conséquent France Éducation international et ses partenaires à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique) :

- par publication sur internet et sur les réseaux sociaux ;
- dans les publications de France Éducation international, la lettre mensuelle de France Éducation international, la lettre d'information électronique des assistants de langue ou dans les supports des partenaires de France Éducation international ;
- à des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les images de la nouvelle de quelque manière que ce soit.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucune rétribution ou versement de droit d'auteur.

Les nouvelles retenues pourront être utilisées à des fins de promotion du programme à l'occasion de la célébration des 120 ans du programme d'échange des assistants de langue dans un cadre institutionnel en France et à l'étranger.

### 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout participant s'engage à faire parvenir à France Éducation international une nouvelle :

- dont il/elle est l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable.

L'usage de l'intelligence artificielle par les candidats dans la rédaction de la nouvelle est interdit et les disqualifie du concours

Les auteurs s'engagent sur l'honneur à respecter ces critères.

## **7. RESPECT DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

## **8. CALENDRIER ET DATES D'ÉCHÉANCES**

Le concours débute le 7 décembre 2023 lors de la *Journée internationale des assistants de langue* et prendra fin le 23 février 2024 à minuit.

Une remise des prix pour les plus belles nouvelles sera organisée à l'occasion de la semaine de la Francophonie 2024 au plus tard en mars 2024.